



Distr.: GÉNÉRALE

GC.9/16

3 décembre 2001

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

CONFÉRENCE GÉNÉRALE

Neuvième session

Vienne, 3-7 décembre 2001

LISTE DES ÉTATS FIGURANT À L'ANNEXE I DE L'ACTE CONSTITUTIF DE L'ONU DI

Note du Secrétariat

1. On trouvera ci-après les listes d'États insérées par le Dépositaire dans l'Annexe I à l'Acte constitutif de l'ONU DI, publiées sous la cote UNIDO/GC.1/3. Conformément à l'Annexe I de l'Acte constitutif, les listes d'États à insérer dans cette annexe par le Dépositaire (le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) sont celles qui ont été établies par l'Assemblée générale des Nations Unies aux fins du paragraphe 4 de la section II de sa résolution 2152 (XXI) et qui étaient valables à la date de l'entrée en vigueur de l'Acte constitutif, c'est-à-dire le 21 juin 1985.

2. Au 3 décembre 2001, 169 États étaient Membres de l'ONU DI. Parmi eux, 167 figurent sur les listes d'États à insérer par le Dépositaire à l'Annexe I de l'Acte constitutif (voir au verso). Les deux États énumérés ci-après, qui sont devenus

Membres de l'ONU DI, ne figurent encore sur aucune de ces listes:

État	Date d'adhésion
Tadjikistan	9 juin 1993
Turkménistan	16 février 1995

Conformément au paragraphe 1 de l'Annexe I de l'Acte constitutif, si un État qui n'est pas visé dans l'une quelconque des listes devient Membre de l'ONU DI, la Conférence générale décide, après des consultations appropriées, sur laquelle de ces listes ledit pays doit être inscrit. La question a donc été portée à l'attention de la Conférence pour examen à sa neuvième session.

3. La présente note remplace le document IDB.24/23.

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

A. États figurant dans la liste A du document UNIDO/GC.1/3

Afghanistan	Gabon	Maldives	République populaire démocratique de Corée
Afrique du Sud	Gambie	Mali	République-Unie de Tanzanie
Algérie	Ghana	Maroc	Rwanda
Angola	Guinée	Mauritanie	Sao Tomé-et-Principe
Arabie saoudite	Guinée-Bissau	Mongolie	Sénégal
Bahreïn	Guinée équatoriale	Mozambique	Seychelles
Bangladesh	Inde	Myanmar	Sierra Leone
Bénin	Indonésie	Namibie	Somalie
Bhoutan	Iran (République islamique d')	Népal	Soudan
Botswana	Iraq	Niger	Sri Lanka
Burkina Faso	Israël	Nigéria	Swaziland
Burundi	Jamahiriya arabe libyenne	Oman	Tchad
Cambodge	Jordanie	Ouganda	Thaïlande
Cameroun	Kazakhstan	Ouzbékistan	Togo
Cap-Vert	Kenya	Pakistan	Tonga
Chine	Kirghizistan	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Tunisie
Comores	Koweït	Philippines	Vanuatu
Congo	Lesotho	Qatar	Viet Nam
Côte d'Ivoire	Liban	République arabe syrienne	Yémen
Djibouti	Libéria	République centrafricaine	Zambie
Égypte	Madagascar	République de Corée	Zimbabwe
Émirats arabes unis	Malaisie	République démocratique du Congo	
Érythrée	Malawi	République démocratique populaire lao	
Éthiopie			
Fidji			

B. États figurant dans la liste B du document UNIDO/GC.1/3

Allemagne	Finlande	Luxembourg	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Autriche	France	Malte	Suède
Belgique	Grèce	Norvège	Suisse
Chypre	Irlande	Nouvelle-Zélande	Turquie
Danemark	Italie	Pays-Bas	
Espagne	Japon	Portugal	

C. États figurant dans la liste C du document UNIDO/GC.1/3

Argentine	Cuba	Honduras	Sainte-Lucie
Bahamas	Dominique	Jamaïque	Saint-Kitts-et-Nevis
Barbade	El Salvador	Mexique	Saint-Vincent- et-les Grenadines
Belize	Équateur	Nicaragua	Suriname
Bolivie	Grenade	Panama	Trinité-et-Tobago
Brésil	Guatemala	Paraguay	Uruguay
Chili	Guyana	Pérou	Venezuela
Colombie	Haïti	République dominicaine	
Costa Rica			

D. États figurant dans la liste D du document UNIDO/GC.1/3

Albanie	Bulgarie	Géorgie	République tchèque
Arménie	Croatie	Hongrie	Roumanie
Azerbaïdjan	ex-République yougoslave de Macédoine	Lituanie	Slovaquie
Bélarus	Fédération de Russie	Pologne	Slovénie
Bosnie-Herzégovine		République de Moldova	Ukraine
			Yougoslavie